

Accélérer l'accès aux médicaments en fixant un prix temporaire pourrait être salvateur pour des patients

# BISBILLE AUTOUR DU

« PIERRE-ANDRÉ SIEBER

**Médicaments** » Le prix provisoire du médicament donnera-t-il accès plus rapidement à des préparations indispensables à certains patients touchés par des maladies graves? Si la faitière de la pharma suisse Interpharma y est favorable, le Groupement romand de l'industrie pharmaceutique (GRIP) est plus nuancé. Cette association indépendante d'Interpharma comporte une trentaine de sociétés suisses et étrangères comme Celgene à Boudry, Ferring à Saint-Prex (VD), Farchim à Bulle (FR) ou encore Verfora, filiale du groupe Galenica, à Villars-sur-Glâne (FR). Le projet de modification de loi permettant l'instauration d'un prix provisoire devrait être présenté au Conseil des Etats à la session d'été. Le principe a été accepté par le Conseil national et par une commission du Conseil des Etats. Le point avec le président fribourgeois René Jenny.

**Le GRIP que vous présidez n'est pas favorable au prix provisoire qui permet de mettre sur le marché, donc à disposition du patient, un médicament plus rapidement. Pourquoi?**

**René Jenny:** De manière générale, nous soutenons toute démarche qui permet de mettre rapidement à disposition des patients des thérapies innovantes et qui répondent à un besoin médical urgent. Nous estimons cependant que le système du prix provisoire ne réglera pas le problème sous-jacent qui est un retard important dans les délais d'admission des médicaments dans la liste des spécialités et, par conséquent, leur accès pour les patients concernés. Comme l'indique le terme «provisoire», le remboursement ne serait pas définitif.

**Il y a donc une incertitude sur la prise en charge définitive?**

Des incertitudes demeureront donc quant au contenu final de la décision que rendra l'OFSP en vue de l'admission du médicament dans la liste des spécialités. Cela signifie de plus que la société pharmaceutique concernée devra constituer des provisions pour couvrir un éventuel risque de prix plus bas que celui accordé provisoirement.

**Y a-t-il aussi un problème à définir quel médicament devrait bénéficier du régime du prix provisoire?**

Le prix provisoire ne devrait concerner qu'une certaine catégorie de médicaments pour lesquels il existe un besoin médical important. Or, le problème observé aujourd'hui concerne tous les médicaments. Finalement, la question de savoir ce qu'est un «médicament pour lequel il existe un besoin médical important» n'est pas aisée. Il s'agit d'une notion juridique indéterminée dont l'interprétation subjective ne manquera pas de poser des problèmes au regard de son manque de précision et de clarté. Une telle notion favorisera une application variable de la loi.

**«Le prix provisoire ne devrait concerner qu'une certaine catégorie de médicaments»**

René Jenny

**Interpharma – la faitière suisse des fabricants de médicaments – est pourtant favorable au prix provisoire. Le projet de modification de loi récemment traité par la Commission de sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) ne vous convainc donc pas?**

Le GRIP en tant qu'association n'est pas membre d'Interpharma. Comme indiqué ci-dessus nous saluons toute volonté d'accélérer le processus de remboursement, mais regrettons que le problème de fond ne fasse pas l'objet de discussions et réflexions plus approfondies et concrètes, notamment le remboursement qui ne serait pas définitif et l'obligation de constituer des réserves pour couvrir le risque d'un prix plus bas.

**Les médicaments en Suisse pèsent pour 11% sur les coûts de la santé et 21% sur les coûts de l'Assurance obligatoire des soins (AOS). Est-ce que l'on peut abaisser encore ces proportions ou est-ce impossible?**

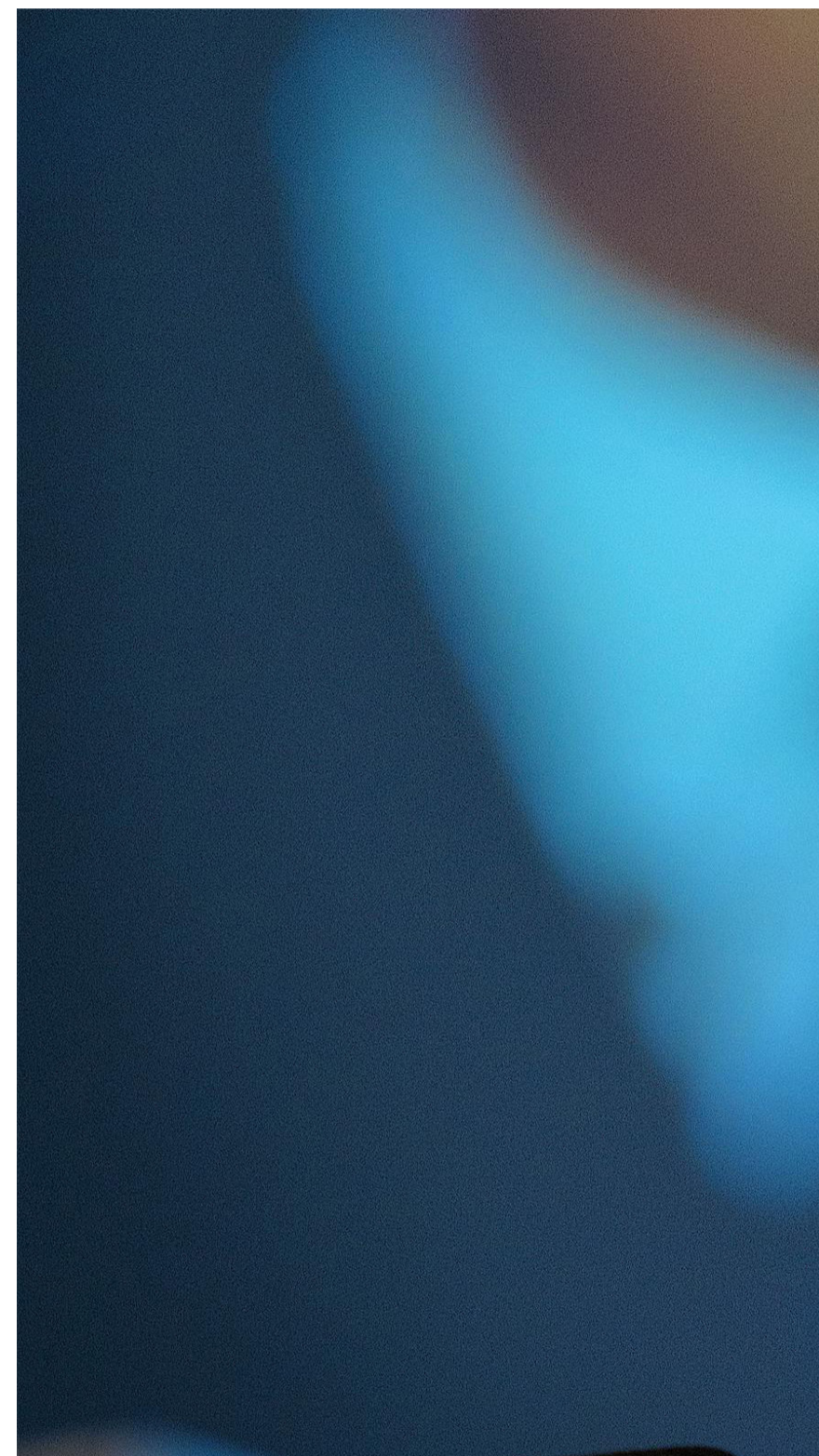
Au vu des résultats obtenus jusqu'à présent et des problèmes aigus d'approvision-

nement du pays en médicaments, la réponse est négative. Chaque année, l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) conduit des procédures de réexamen concernant un tiers des médicaments de la liste des spécialités pour déterminer s'ils remplissent encore les conditions de remboursement par l'AOS. L'OFSP baisse les prix des médicaments réexaminés de 10% en moyenne annuellement. Depuis l'introduction de la LAMal en 1996, les prix des médicaments ont baissé de plus de 44%. Nous n'observons pas de telles mesures pour les autres prestations à charge de l'AOS comme par exemple la révision du Tarmed qui continue de se faire attendre. Pourtant, comme vous l'avez relevé, les médicaments ne représentent que 11% des coûts de la santé. Cette proportion est faible en comparaison à d'autres secteurs. A notre sens, il convient plutôt de se demander si la pression constante que met l'OFSP essentiellement sur le prix des médicaments est nécessaire afin de contenir les coûts de la santé.

**Dans la fixation du prix des médicaments est-ce que l'îlot de cherté en Suisse ne pousse pas à la hausse les prix? Les génériques par exemple coûtent plus cher qu'à l'étranger...**

Une comparaison des prix avec l'étranger, réalisée conjointement par Interpharma et Santésuisse, a démontré que les prix des médicaments originaux à l'étranger étaient en moyenne 5,4% plus bas que ceux en Suisse. Il est vrai que cette différence est nettement plus marquée pour les génériques qui restent plus chers que dans les pays comparables. Concernant les médicaments originaux, nous estimons que des efforts considérables ont déjà été faits comme le montrent les baisses de prix réalisées. De plus, il apparaît également que, pour des produits innovants, les prix suisses sont tout à fait comparables à ceux de l'Allemagne par exemple.

La proposition d'instaurer un réexamen différencié démontre que le Conseil fédéral est au courant de la problématique. Malgré cela, l'OFSP continue à maintenir une pression sur le prix des médicaments, qui plus est dans un contexte inflationniste. Cette politique ne fait qu'accroître les pénuries de médicaments établis sur le territoire suisse que nous constatons actuellement. »



Le président du GRIP René Jenny estime que le prix provisoire constitue un risque

## Soins dentaires pas couverts

**Maladie** » L'assurance-maladie ne prendra pas en charge les soins dentaires. Le National a rejeté lundi, par 123 voix contre 62, une initiative parlementaire de Katharina Prelicz-Huber (verts, ZH).

Les soins dentaires ne sont pas couverts par l'assurance de base, mais par une assurance complémentaire. Toutefois, rappelle la Zurichoise, ces assurances dentaires sont chères et ne couvrent pas tous les coûts.

Les familles avec des revenus faibles ou moyens n'arrivent pas à payer des traitements qui peuvent rapidement atteindre plusieurs milliers de francs. Elles préfèrent renoncer aux soins nécessaires, avec parfois des conséquences gravissimes voire fatales, a appuyé la verte Léonore Porchet (VD). » ATS

## BERNINA

UN GROS ÉBOULEMENT

Un gros éboulement a eu lieu dimanche dans le massif de la Bernina (GR). Selon les premières informations, il n'a pas fait de victime ou de blessé. Cela s'est produit vers 7 h du matin au Piz Scerscen qui culmine à 3970 mètres d'altitude, a indiqué Peter Niggli, maire de Samedan. ATS

## ZURICH

**LE VENT SAUVE LE BÖÖGG** Zurich a fêté lundi le Sechsläuten. Par sécurité, le Bonhomme Hiver n'a pas été brûlé à cause des fortes rafales de vent. C'est la première fois que les Zurichois doivent renoncer à cette tradition. Selon le mythe, plus la tête du Böögg explose rapidement, plus l'été sera chaud. ATS

## Céder ou trouver une ferme sur le web

**Paysans** » Un site internet est créé pour permettre la remise d'exploitations agricoles hors du cercle familial.

L'Association des petits paysans a lancé début avril le site internet [www.remisedeferme.ch](http://www.remisedeferme.ch). Ouverte à toutes les exploitations, la plate-forme permet aux personnes qui cherchent ou cèdent une ferme de se contacter dans un espace protégé.

Chaque année, près de 500 exploitations agricoles mettent définitivement la clé sous la porte en Suisse, alors que des jeunes cherchent désespérément une ferme parfois durant de longues périodes. Le «point de contact pour remise de ferme extra-familiale» a été créé en 2014 afin de promouvoir l'accès à la terre et faciliter la transmis-

sion des exploitations, a rappelé lundi l'Association des petits paysans à l'origine du projet.

Les inscriptions au Point de contact ont nettement augmenté ces dernières années, surtout parmi les cédants. La hausse est due à la notoriété croissante de cette offre et au début d'une vague de départs à la retraite: la moitié des chefs d'exploitation devraient la prendre dans les quinze prochaines années. Or, il ne va plus de soi de nos jours qu'une ferme continue à être exploitée dans le cercle familial. Parallèlement, le nombre de diplômés a crû dans les professions agricoles.

Afin de se préparer à ces défis et de pouvoir encore mieux soutenir le changement de génération, le Point de contact a été élargi. Le site internet trilingue

[www.remisedeferme.ch](http://www.remisedeferme.ch) est ouvert à toutes les exploitations, ainsi qu'aux personnes avec une formation agricole qui sont à la recherche d'une ferme. Elles y accèdent en souscrivant un abonnement annuel de 60 francs.

**Les intéressés indiquent** ce qu'ils recherchent ou ont à offrir dans une fiche descriptive détaillée, de manière anonyme ou non. Grâce à un système de filtres, la recherche peut être précisée selon des critères tels que le canton, la langue, le type d'exploitation, etc. Pour les personnes qui se séparent d'une ferme, le Point de contact continue à proposer un premier conseil gratuit et à accompagner le processus de transition.

Outre la nouvelle plate-forme, le site web offre égale-

ment un espace d'information sur la remise de ferme extra-familiale et les questions financières, juridiques et sociales y relatives. Un autotest sert de préparation à ce processus complexe. En outre, il est possible de publier des annonces gratuites, de filtrer des personnes compétentes en matière de conseil selon leur domaine d'activité et de trouver des événements sur le thème. Le projet a été réalisé avec divers partenaires et fondations, précise le communiqué.

Depuis la création du Point de contact il y a dix ans, 300 cédants et 600 repreneurs l'ont utilisé pour des questions concrètes ou un besoin de conseils. Fin janvier 2024, il comptait 184 profils de repreneurs et 63 fermes à remettre. »

ATS

touchés par des maladies graves. Mais cela déplaît à la pharma romande, au contraire de la faïtière suisse

# PRIX PROVISOIRE

## Produire en Suisse est crucial

**Le Groupement romand de l'industrie pharmaceutique (GRIP) défend une production de médicaments sur sol suisse. La pandémie a donné une leçon, comme le pense le président du GRIP, René Jenny.**

La pandémie a montré l'importance d'avoir de la production de médicaments sur sol suisse. Dans un contexte de pression sur les prix exercé par la Confédération, la branche pharmaceutique est soumise à l'obligation de rentabilité. N'y a-t-il pas dans cette exigence économique un argument opposé au développement de chaînes de valeur sur sol helvétique? «L'expérience montre que l'obligation de rentabilité et le développement de chaînes de valeur sur sol suisse sont compatibles, plusieurs industries membres du Groupement romand de l'industrie pharmaceutique (GRIP) établies en Suisse peuvent en témoigner», rétorque René Jenny, président. «Dans le contexte actuel, les industries qui favorisent une production locale méritent cependant d'être mises en avant et d'être mieux considérées, ce qui n'est aujourd'hui malheureusement pas le cas, contrairement à d'autres pays en Europe qui soutiennent activement de telles activités.»

Et le président de citer à titre de comparaison certains pays en Europe, comme la France, qui ont adopté à la suite de la pandémie de Covid-19 des stratégies de relocalisation et d'augmentation des capacités de production de médicaments afin de réduire la dépendance aux importations. Rien de tel n'a lieu actuellement en Suisse, où la réglementation ne favorise pas la production nationale. «Au contraire, avec la pression constante sur les prix, l'Etat invite plutôt indirectement les entreprises à fabriquer leurs médicaments à l'étranger», ajoute René Jenny.

**En ce sens, l'accord de libre-échange** avec l'Inde ne met-il pas encore davantage la pression à la baisse sur les prix des médicaments? Le président du GRIP ne le pense pas. Selon lui, cet accord ne devrait pas mettre davantage de pression sur le prix des médicaments, étant donné que l'Inde n'est pas considéré comme un pays de référence par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre de la fixation du prix des médicaments sur la liste des spécialités. «Tout au plus, cet accord pourrait augmenter encore la dépendance de la Suisse vis-à-vis de productions délocalisées, ce qui est extrêmement problématique comme nous l'avons vécu ces dernières années», conclut René Jenny. >> PAS



pour les entreprises pharmaceutiques qui devraient constituer des réserves pour parer à l'abaissement du montant définitif approuvé par Berne. André Bulliard-archives